



Taxe d'apprentissage 2021 salaires 2020

En versant la taxe d'apprentissage à notre MFR vous soutenez la formation professionnelle de nos jeunes et vous connaissez la destination de votre versement.

Nous comptons sur vous !

L'entreprise verse la
taxe d'apprentissage à
l'organisme collecteur
de son choix :



Comment verser ?

- Nous réclamer l'imprimé de versement
- Vous rendre sur le site : www.octalia.org
- n° vert :0800428000
- Demander à votre comptable, à votre OCTA de verser à la **MFR de St Denis du Pin**